

**Comité consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix,  
la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région  
Mandat (mis à jour en mai 2017)**

**Termes de référence du Comité Consultatif**

Créée en 2013 par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (la « Plateforme ») vise à donner aux femmes de la région les moyens de jouer un rôle de dirigeantes et d'architectes de la paix. Son principal objectif est de veiller à ce que les dirigeantes et les groupes de défense des droits des femmes aux niveaux national et régional tiennent une place de premier plan dans les efforts de paix menés dans la région et participent activement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Les travaux de la Plateforme sont axés sur trois éléments : mobilisation politique, prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et octroi de petites subventions à des organisations de femmes au niveau local. Durant les trois prochaines années, la Plateforme continuera de s'employer à réaliser ses objectifs afin de remédier aux causes profondes du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et la région. La Plateforme s'acquitte des fonctions suivantes :

- Faire en sorte que les femmes participent plus efficacement à la prévention des conflits, à la vie politique et aux processus de paix aux niveaux national et régional par le biais de campagnes de mobilisation ;
- Octroyer de petites subventions à des groupes de défense des droits des femmes au niveau local et dans les collectivités au Burundi, en RDC, en Ouganda et au Rwanda ;
- Réunir des organisations de femmes afin qu'elles renforcent leurs capacités, échangent les enseignements tirés de leurs expériences et se concertent sur les politiques à mener ;
- Veiller à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les feuilles de route, les programmes et les initiatives du Bureau de l'Envoyé spécial.

**Attributions des membres du Comité consultatif**

1. Apporter son expertise dans le cadre des travaux actuels et futurs de la Plateforme afin de resserrer la relation entre les mouvements de femmes et la vie politique et les processus de paix dans la région des Grands Lacs ;
2. Donner à la Plateforme des conseils sur les questions ayant une incidence sur la participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix aux niveaux local, national ou régional dans la région des Grands Lacs ;
3. Recommander des donateurs en mesure d'appuyer les initiatives de la Plateforme et aider le Bureau de l'Envoyé spécial à lever des fonds ;
4. Permettre à la Plateforme et au Bureau de l'Envoyé spécial de rendre publique son appartenance au Comité consultatif.

## **Réunions et participation**

1. Le Comité consultatif se réunira tous les quatre mois, principalement par conférence téléphonique, et, si nécessaire, en personne.
2. Les membres du Comité consultatif recevront, deux fois par an et par courrier électronique, un bulletin d'information sur les activités de la Plateforme.
3. Les membres du Comité consultatif sont censés assister à toutes les réunions et ne devront pas en manquer deux à la suite.
4. La participation au Comité consultatif se fait sur la base du volontariat.